



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2023

Présents : Mmes Jourdan, Pinot. MM, Brun, Dupin, Finaud, Michalon, Therme, Vaurs.

Absents excusés : Mmes Anglaret, Buffay. MM Bafoil, Barthomeuf,

Pouvoir : I Allezard à R Finaud

C Montplot à D Michalon

R Falcimagne à J Therme

Secrétaire de séance : Michel DUPIN

Ordre du jour : Gestion des actes administratifs :

- Personnel
- Adhésion au Pôle santé
- Opération amélioration de l'habitat
- Campagne 2024 de recensement de la population
- Création Zone à 30 à l'heure
- Décision Modificative
- Travaux :
- Marché aux Veaux
- Gendarmerie
- Points divers

A la demande de Monsieur le Maire, à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, une minute de silence a été observée en mémoire de Bernard Veissiere décédé le 8 novembre, Maire d'Ardes de 1999 à 2019 ainsi que de Gabriel Fouris décédé le 22 septembre, Adjoint administratif à la Mairie d'Ardes depuis 1995.

Création de poste

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que suite au décès de monsieur Gabriel FOURIS et en raison des besoins de la collectivité il est nécessaire de créer un poste permanent à temps non complet de 28H/semaine et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des Emplois à compter du 01 décembre 2023 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire de Mairie	/	28 /35

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 478.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser et de recourir à un agent contractuel, dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants, conformément à l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique. Accord du conseil

Primes agents contractuels : Il est proposé d'attribuer une prime d'action sociale pour l'année 2023 aux quatre agents contractuels de la commune suivant leurs responsabilités et leur temps de travail. Les agents titulaires bénéficiant du RIFSEEP. Des primes exceptionnelles seront versées avec le salaire de décembre. Accord du Conseil.

Adhésion au Pôle santé

Les lois statutaires de la fonction publique territoriale imposent aux collectivités de mettre en place des conditions d'exercice des missions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Cette mission est assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme (suivi médical réglementaire des agents, prévention des risques professionnels, amélioration des conditions de travail des agents) Il est nécessaire de reconduire cette adhésion à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 3 ans. Le coût annuel est de 110 € par agent. Accord du conseil qui autorise le Maire à signer la convention d'adhésion des collectivités locales aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Opération amélioration de l'habitat

Dans le cadre du projet de « petites villes de demain » l'Agglo pays d'Issoire propose d'adhérer à l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat et de renouvellement Urbain.

C'est une offre partenariale proposant une ingénierie et des aides financières. Chaque opération programmée se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'ANAH et les collectivités concernées (EPCI et communes).

Le Programme Local de l'Habitat de l'Agglo Pays d'Issoire prévoit la mise en place de l'opération, sur les communes d'Ardes-sur-Couze, Brassac-les-Mines, Champeix, Issoire, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges, afin d'apporter une réponse à la situation de précarisation et de dégradation d'une partie de l'habitat privé ancien, et d'améliorer de manière significative et durable la qualité et le confort des logements pour les habitants et d'en attirer de nouveaux dans des logements remis à neuf.

Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a été conduite et a confirmé, quantifié et qualifié les besoins en matière de réhabilitation du parc de logements privés anciens. L'objectif de cette opération est de réhabiliter, ou de remettre sur le marché, 192 logements (106 occupés par le propriétaire, 28 logements de copropriétaires et 58 logements locatifs) en 5 ans répartis sur les communes concernées. Le conseil autorise le Maire à signer le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Campagne 2024 de recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population doit avoir lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Il propose de recruter 2 agents recenseur qui seront nommés par arrêté et propose plusieurs choix dans la rémunération. Après débat le conseil opte pour une rémunération comme suit :

1.89 € par bulletin individuel

1.25 € par feuille de logement

+ un forfait de 50 € pour les frais de déplacement

Création d'une Zone à 30 à l'heure

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de mener une réflexion sur la possibilité de créer une « zone 30 » car le non-respect des limitations de vitesse représente un danger pour les piétons.

Afin de ralentir le trafic et d'accroître la vigilance des conducteurs, la création d'une « zone trente » limitant la vitesse à 30 km/h sur certaines zones de la Commune serait une solution. Cette mesure pourrait être prise après consultation des textes auprès des autorités. La réflexion porte sur les différentes possibilités de Zonage et les matérialisations de celles-ci. Ce projet fera l'objet d'une discussion lors du prochain Conseil

Décision Modificative

Après exposé par Monsieur le Maire à l'assemblée qu'il convient d'effectuer une diminution de crédit sur les investissements au compte D-2315 et augmenter les crédits au compte D-2315-341 Pour le Marché des Travaux du Marché aux veaux.

Pour cela, la décision modificative suivante doit être apportée au budget de la Commune de cette année :

Virement de crédit

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	420 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-341 : Marché aux Veaux	0.00 €	420 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	420 000.00 €	420 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	420 000.00 €	420 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Accord du Conseil.

Marché aux Veaux

La 1ère tranche des travaux d'aménagement de la Place du Marché aux veaux à débiter en octobre, à ce jour tout se déroule dans les temps. Quelques suggestions d'aménagements paysagers ont été évoquées.

Gendarmerie

Sollicité par les services de la gendarmerie avec lesquels un bilan de travaux avait été établi, les élus avaient identifié les besoins les plus urgents.

Priorités identifiées dans un premier temps :

- Les portes d'accès au public avant et les portes arrière d'accès aux logements sont à sécuriser et à électrifier
- Les deux portes des garages des véhicules devront être changées
- Des grilles de défense qui protègent les accès de la brigade sont obligatoires.

Dans un deuxième temps des travaux seront à prévoir par tranche chaque année afin de sauvegarder le patrimoine communal bâti.

Monsieur Richard FINAUD a demandé des devis auprès d'entreprises du secteur et en accord avec les recommandations de la Gendarmerie. Après examen des devis le conseil a sélectionné l'entreprise L'ouverture pour les menuiseries (20 500.00 € HT) et l'entreprise SBP pour l'électricité (986.60 € HT).

Une demande de participation financière sera faite auprès de la gendarmerie ainsi qu'une revalorisation du loyer.

QUESTIONS DIVERSES

Aire de Jeux

Pour faire suite à la décision prise lors de la séance du conseil le 14 septembre 2023 de confier la réhabilitation des aires de jeux de la Place Croisière et de l'école primaire à l'entreprise « OVAL COLLECTIVITES » de Clermont-Ferrand, les aires de Jeux homologuées pour les enfants de 3 à 12 ans ont été commandés et seront installées prochainement.

En attendant les jeux enfants de l'école primaire n'étant plus aux normes doivent être retirés rapidement. L'équipe pédagogique a fait part à monsieur Richard FINAUD de leurs inquiétudes quant à la sécurité et l'installation de ce nouvel équipement. Monsieur FINAUD s'est donc rapproché de la société « OVAL COLLECTIVITES » qui lui a transmis le certificat de conformité émit par l'Apave. L'ensemble du conseil a été sensible quant aux remarques du corps enseignant et propose que celui-ci prenne avis auprès d'autres écoles et valide l'installation des aires de jeux.

Projet « Petites villes de demain »

Dans le cadre de l'opération « Petites villes de demain » porté par l'Agglo Pays d'Issoire, suite à la réunion du lundi 20 novembre concernant l'analyse des offres « étude ville basse », il a été décidé de recevoir les deux bureaux d'études qui ont répondu pour un temps d'échange le 13 décembre.

Travaux Place Garnier

La commission des travaux travaille sur l'aménagement paysager et pratique de la place et soumet quelques idées (plantations sans entretiens, banc, arbre ...) des études sont en cours. Daniel MICHALON est responsable du suivi de l'opération.

La Caserne des Pompiers

Monsieur Daniel MICHALON propose que la caserne des pompiers soit baptisée avec le nom de Monsieur Didier CHOussy Maire de ARDES de 1989 à 1999, une plaque en son honneur sera inaugurée le 8 mai 2024.

Salle voûtée

La Commission de sécurité a validé la conformité de la mise en sécurité de la salle voûtée en catégorie 4, celle-ci pourra passer en catégorie 5 sur dossier par la suite.

Auvergne Électronique

Le vendeur a reçu une proposition début novembre, donc en attente.

Coffret de Noël

La commission « communication – vie associative » souhaite agrémente les coffrets de Noël pour nos aînés avec des mets et des gourmandises plus festives. Le conseil décide d'attribuer une augmentation de 10 € par coffret, le coffret individuel passant de 25 € à 35 € et le coffret couple de 35 € à 45€ ce qui représente une augmentation de 1200€ pour l'opération. Isabelle Allezard et Florence Buffay sont déléguées pour conduire les discussions auprès des fournisseurs.

Sapins de Noël

Cette année 3 sapins seront acquis auprès de l'APE de l'école et un grand sapin sera offert par la Mairie de Mazoires.

Boulangerie

Peut-être une proposition de création de boulangerie, avec des personnes très motivées qui ont fait une proposition d'achat pour une maison dans un premier temps. Des devis sont en cours pour l'achat d'un four professionnel. Les porteurs de projet souhaitent trouver un local pour un dépôt de pain en attendant. Le bâtiment communal qui accueille actuellement la boutique d'antiquités pourrait peut-être être proposé.

Le bâtiment de l'école

Afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, le conseil émet la possibilité d'un diagnostic énergétique auprès de l'Agglo Pays d'Issoire. Une étude est en cours avec l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat.

Ecole

Face à l'augmentation des questions et remarques des parents, Madame Pinot est déléguée pour toutes les questions émanant des parents.

La séance est levée à 21 h 15.